

| |
|---|
| COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|

L'an deux mille seize, le 12 avril à 19h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 06 avril 2016.

Présents : Mesdames CELARIES, DE RANCE, TOMA & TOURNIER-MARRE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Madame VERBEKE qui donne pouvoir à Madame TOMA et Monsieur VICENTE qui donne pouvoir à Monsieur NAVARRO.

Secrétaire de séance : Madame DE RANCE a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 08 mars 2016.

A) Vote du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015, présenté lors de la séance du conseil municipal du 08 mars 2016, a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le Maire n'ayant pas pris part au vote, conformément à la réglementation.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, certifié conforme à la comptabilité administrative tenue par le Maire, a aussi été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

B) Examen et vote du budget communal 2016

Le projet de budget primitif 2016 présenté par le Maire a été approuvé à l'unanimité.

Le budget 2016 s'appuie sur les excédents constatés à la fin de l'exercice 2015 mais, afin de préserver l'équilibre budgétaire et en regard de la nouvelle baisse des dotations versées par l'Etat (contribution de la collectivité au Redressement des Comptes Publics), le plan d'économie mis en place en 2015 est maintenu ou accru : extinction de l'éclairages public une partie de la nuit, réduction des crédits affectés au fleurissement du village... Dans tous les cas, l'exécution de ce budget se fera en recherchant la solution la plus économique possible.

La dissolution annoncée du SIVURS (décision préfectorale dans le cadre de la simplification du « mille feuilles » territorial), qui fournit les repas de la cantine, et la reprise du service au sein du SICOVAL, générera sans doute une augmentation du coût de revient des repas, de l'ordre de 5% environ ; les élus examineront cette question lors de la prochaine réunion de RPI.

Concernant la section de fonctionnement : le total des recettes est de 715 272.37 € (y compris le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2015 qui s'élève à 329 878.37 €) ; ces recettes viendront financer les dépenses de fonctionnement prévues (397 153 € dont une provision de 25 392 € dégagée au profit des exercices ultérieurs) et la plupart des dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2016 seront le financement des travaux de voirie de la rue de la Fontaine, des travaux électriques urgents à réaliser à la salle des fêtes, des premiers travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Le conseil départemental a accordé une subvention de 40% à la commune pour couvrir une partie du coût des travaux de peinture de l'intérieur de l'église, la réalisation de ces travaux sera donc étudiée pour cette année ou l'année prochaine.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour financer les travaux d'investissement prévus. Une provision de 30 000 € est dégagée au profit des exercices ultérieurs.

Dans le cadre de l'examen de ce projet de budget, le conseil municipal a :

- 1) décidé, à l'unanimité, qu'une indemnité de gardiennage de l'église de 115 € serait versée, comme durant les années passées, au curé de la paroisse,
- 2) décidé, à l'unanimité, qu'une subvention de 2500 € serait versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'ISSUS,
- 3) fixé, comme suit, le montant des subventions versées aux associations soutenues par la commune (les conseillers municipaux qui sont membres du bureau des associations concernées n'ont pas pris part au vote sur ce point). Il est précisé qu'avant ce vote, les documents remis par les associations sollicitant des subventions ont été examinés par la municipalité et Anne CELARIES. Aucune subvention ne sera versée à l'association des Parents d'Elèves (PEAL) puisqu'elle reverse les bénéfices de ses actions aux coopératives scolaires pour les sorties scolaires ou les utilise pour les festivités de fin d'année ou de Noël. La commune fait déjà de très gros efforts financiers pour l'école.

| | | | |
|---------------------------------|---------|----------------------|---------|
| ACCA d'ISSUS | 216 € | Coopérative scolaire | 1 750 € |
| Assoc. Sport. Collège Le Vernet | 100 € | ASCLI | 400 € |
| Comité des Fêtes d'ISSUS | 4 000 € | Mets les Watts | 350 € |
| Petite Boule d'ISSUS | 350 € | | |

4) fixé, à l'unanimité, comme suit, les taux d'imposition pour l'année 2016 :

- taxe d'habitation : 11.07 % (au lieu de 10.85 % en 2015)
- taxe foncière (bâti) : 16.03 % (au lieu de 15.72 % en 2015)
- taxe foncière (non bâti) : 35.46 % (au lieu de 34.76 % en 2015).

C) Personnel de la collectivité :

1) Protection sociale des agents en santé et prévoyance : projet de participation à la mise en concurrence à organiser par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG31)

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Le Maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les

conditions fixées règlementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Le Maire explique que, afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;
- indique que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant de 5€ par agent et par mois pour la couverture Santé ;
- indique que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant de 5€ par agent et par mois pour la couverture Prévoyance.

2) Personnel de remplacement / service école :

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un ou des agents contractuels pour remplacer le personnel qui sera absent du 23 au 25 mai 2016, du 30 au 31 mai 2016 et du 14 au 15 juin 2016.

D) Questions diverses

1) Première journée citoyenne : de nombreux habitants et la plupart des conseillers municipaux étaient présents, samedi 09 avril 2016, pour les premiers travaux de rénovation de la salle des fêtes (lasure des menuiseries, nettoyage des vitres et de la cuisine, enduit et peinture, électricité).

La fin des travaux - essentiellement des travaux de peinture - est prévue la samedi 28 mai 2016, selon le même principe de participation citoyenne ; un repas de fin de chantier sera servi en soirée. Thierry COLOMBIES préparera un cassoulet. Les membres du conseil municipal participeront à la préparation et au service du repas.

2) Traitements agricoles phytosanitaires à proximité de l'école : des renseignements ont été demandés à l'Agence Technique Départementale pour connaître la réglementation applicable en la matière et pouvoir ainsi la rappeler aux exploitants agricoles concernés afin de préserver la santé de nos enfants.

3) Transports en commun : la communication concernant le projet de 3^{ème} ligne de métro vient d'être lancée par SMTC-Tisséo. Cette ligne pourrait être mise en service en 2024, elle compterait 21 km et 17 stations entre Airbus Colomiers et Labège Innométo. Agnès DE RANCÉ indique que ce projet fera l'objet d'un large débat à l'automne 2016 et qu'il faudra, alors, à nouveau faire entendre notre mécontentement concernant l'absence de desserte de la commune par les transports en commun.

4) Chemin de Déouat, entre ISSUS et AURAGNE : Anne CELARIES a indiqué que la commune d'AURAGNE va également entreprendre des travaux sur ce chemin, afin de permettre une continuité piétonne entre les deux communes.

5) Entretien du chemin de randonnées de Las Costes : la commune d'ISSUS va prendre en charge l'entretien de ce chemin, jusqu'à la limite communale, à la place du SICOVAL (plan d'économies oblige).

6) Travaux de voirie : une campagne de rebouchage des nids de poule est prévue pour le mois de juin.

Séance levée à 21h30. Prochain conseil municipal le mardi 24 mai 2016 à 18h45.